



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 MAI 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0104**

Objet : Conventonnement Plan Avenir Montagnes (PAM)

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 62
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 12
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 MAI 2022

et affichage le

24 MAI 2022

Secrétaire de séance :
Sophie RIVENS

Le lundi 16 mai 2022 à 19 heures 00, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 mai 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que Le Grésivaudan a été retenu au titre du Plan Avenir Montagnes, volet ingénierie (2^{ème} vague) porté par l'Etat via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le Commissariat de Massif des Alpes.

Cet appel à manifestation d'intérêt, pour lequel Le Grésivaudan a posé sa candidature en décembre 2021, permet de bénéficier d'un financement pour le recrutement d'un chargé de projet durant deux ans afin d'accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié.

Ce contrat de projet, recruté pour une durée de 3 ans (renouvelable 3 ans), a fait l'objet de la délibération n° DEL-2021-452 lors du Conseil communautaire du 17 décembre dernier.

Ainsi, Le Grésivaudan, au travers de ce contrat de projet, va renforcer la politique montagne-tourisme au sein de la Direction Sport, Montagne et Tourisme (DSMT) afin d'engager les missions suivantes :

- La mise en œuvre des plans d'actions des deux stations communautaires du Collet et des 7 Laux, définis dans le cadre de la mission « avenir des stations à horizon 2050 » engagée depuis 2019,
- Le suivi et la coordination des stations accueillant un camp de base au titre du schéma des activités de pleine nature de la chaîne de Belledonne,
- La garantie d'une bonne articulation de ces deux démarches à l'échelle de chaque station concernée et en concertation avec les acteurs locaux et partenaires.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à signer:

- **la convention financière attributive d'un montant forfaitaire annuel de 60 000 € sur deux ans avec Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet coordonnateur du massif des Alpes,**
- **la convention d'adhésion et d'engagement au Plan Avenir Montagnes ingénierie, avec Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Madame la Directrice Régionale Auvergne Rhône-Alpes de la Banque des Territoires.**

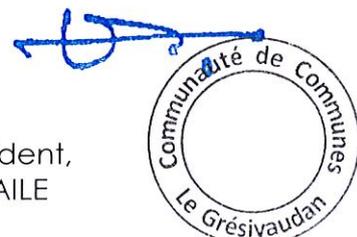
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

16 MAI 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.